

9 juin 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 9 juin 2015, à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent, Mme Michèle Massé, MM. Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon conseillers.

Sont également présents : La greffière Me Isabelle Francois, le directeur général, M. Bertrand Déry et la trésorière Mme Micheline Quilès

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation concernant les projets de règlement de zonage 92-2005-54 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 en ce qui concerne les limites des zones 210 et 115 et le projet de règlement numéro 92-2005-55 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 et le contenu de la grille des usages principaux et des normes de la zone 202 (Annexe A), tenue le 9 juin 2015, à compter de 19h31 dans la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, à laquelle sont présents le conseil municipal, à savoir M. le maire et tous les conseillers, M. Bertrand Déry, directeur général, Me Isabelle François, greffière et M. Jonathan Massicotte, responsable du service de l'Urbanisme.

Le projet de règlement 92-2005-54 et 92-2005-55 ont été adoptés le 12 mai 2015 et les avis publics ont été publiés informant les personnes intéressées par la tenue de la présente assemblée publique de consultation dans le Journal de Chambly, édition du 27 mai 2015.

M. Guy Benjamin, maire, informe les personnes présentes qu'il s'agit d'une assemblée publique de consultation et cède la parole à M. Jonathan Massicotte, responsable de l'Urbanisme. Ce dernier explique l'ensemble des modifications qui sont les suivantes :

- Projet de règlement 92-2005-54 : Agrandissement de la zone 210 au détriment de la zone 115;
- Projet de règlement 92-2005-55 : Modification de la grille des usages de la zone 202 afin de permettre l'aménagement de bâtiments multifamiliaux isolés de six unités chacun.

Par la suite, M. Massicotte explique la procédure indiquant que la modification apportée au règlement est susceptible d'approbation référendaire, que cette assemblée publique de consultation sera suivie d'une décision du conseil relativement à l'adoption d'un second règlement et, qu'à la suite de l'adoption de ce second projet de règlement, les procédures suivront leurs cours selon les prescriptions légales.

M. Massicotte et M. le maire répondent aux questions suscitées par les citoyens pour les modifications règlementaires.

L'assemblée se termine à 19h41.

9 juin 2015

2015-06-176 Adoption des procès-verbaux du 12 et 25 mai 2015

Des copies des procès-verbaux des séances tenues le 12 et 25 mai 2015 ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que les procès-verbaux des séances du 12 et 25 mai 2015 soient et sont adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-177 Adoption des comptes selon les listes mensuelles

Il est proposé par :

Et résolu que les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 44 500 à 44548 pour un montant de 192 480,91 \$

Comptes payables :

Chèques 44570 à 44 667 pour un montant de 178 653,87 \$

Comptes recevables :

Comptes 5FD000070 à 5FD000074 pour un montant de 8 056,52\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-178 Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M. Bertrand Déry, directeur général, a autorisé les propositions suivantes :

- Acquisition de 54 barrières de foule pour un montant de 4000 \$ plus les taxes applicables auprès de Surplus G.R.L. de Saint-Césaire tel qu'il appert de la facture 40437 datée du 21 mai 2015;

9 juin 2015

- Mandat pour une étude géotechnique sommaire/ caractérisation des sols à Labo SM de Longueuil dans le cadre des travaux de pavage, rapiéçage, trottoirs et bordures de rues AO 2015-02-069 pour un montant de 10 320\$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission datée du 14 mai 2015.

2015-06-179 Embauche au poste de technicienne à la taxation et à la comptabilité

Attendu que la Ville a procédé à la parution d'une offre d'emploi pour combler le poste de technicienne à la taxation et à la comptabilité;

Attendu la recommandation du comité de sélection formé de membres du conseil, de l'administration et du directeur général;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu d'embaucher madame Patricia Gagné au poste de technicienne à la taxation et à la comptabilité;

La rémunération associée à ce poste col blanc est établie selon la grille salariale des emplois de la Ville et correspond à la classe 8 échelon 7 comprend une période de probation de 6 mois débutant le 8 juin 2015. L'embauche à ce poste est conditionnelle à des examens médicaux préembauche satisfaisants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-180 Désignation d'une commission pour la négociation d'une convention collective pour les cols bleus

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de désigner les élus suivants sur la commission de négociation de la convention collective pour les cols bleus et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2015 :

- Guy Benjamin, maire;
- Jacques Auger, conseiller;
- Denis Chagnon, conseiller.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 juin 2015

2015-06-181 Acquisition du module Accès 360 (lien géomatique et tableau de bord taxation)

Considérant la recommandation de la trésorière, Madame Micheline Quilès,

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de procéder à l'acquisition du module Accès 360 d'Acceo Solutions de Sherbrooke comprenant un lien géomatique et le tableau de bord pour la taxation, le tout selon la proposition budgétaire du 11 septembre 2014 au montant de 9 439,59 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-182 Participation à des tournois de golf / Autorisation

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'autoriser l'inscription de 2 élus aux tournois de golf suivants :

- 25^e tournoi de golf de la Ville de Bedford au coût de 140 \$ chacun, le tournoi ayant eu lieu le 3 juin 2015 et pour lequel les profits ont été remis au Centre de loisirs St-Damien;
- 31^e tournoi de la Ville de Farnham au coût de 150 \$ chacun qui aura lieu le 19 août 2015 et dont les profits seront versés à des organismes locaux à but non lucratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-183 Participation au Congrès de la Fédération des municipalités du Québec du 24 au 26 septembre 2015/ Autorisation

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser 2 élus, soit le maire M. Guy Benjamin et le conseiller, M. Denis Chagnon ainsi que le directeur général M. Bertrand Déry, à participer aux Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendront à Québec du 24 au 26 septembre 2015.

Et que l'inscription au coût de 695 \$ plus les taxes, par participant, ainsi que les frais d'hébergement et de déplacement soient payés par la Ville sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 juin 2015

2015-06-184 Programme Climat municipalités/ Mise en œuvre du plan d'action visant la réduction des gaz à effets de serre

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a participé au programme Climat municipalités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a dressé un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et un plan d'action afin de contrôler et réduire les émissions de GES ;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire s'engage à :

- Réduire globalement ses émissions de GES de 2.7 % par rapport à l'inventaire des émissions de GES de l'année 2011;
- Mettre en place les actions énumérées dans le plan d'action visant la réduction des émissions de GES suivant l'échéancier produit au rapport préparé par Solution Crédit Carbone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-185 Office municipal d'habitation de Saint-Césaire – Révision budgétaire/ Approbation

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'approuver le budget révisé daté du 4 mai 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire, lequel budget n'affecte pas le déficit déjà approuvé. Le budget révisé contient des ajustements dus à l'augmentation salariale et un ajustement des coûts informatiques de même que le budget pour travaux, amélioration et modernisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-186 Appui à la requête commune pour obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Considérant que le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

Considérant que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

9 juin 2015

Considérant qu'un collectif de 5 scientifiques a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

Considérant les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à 1 kilomètre des puits gaziers ou pétroliers;

Considérant l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

Considérant que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques visant à être autorisées à imposer des normes plus sévères que celles apparaissant dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

Considérant qu'une proposition a été formulée aux municipalités du Québec intéressées à se joindre à ce regroupement de municipalités;

Considérant que le rapport du BAPE sur le gaz de schiste émet des doutes sérieux quant aux normes actuelles de protection des sources d'eau potable;

Considérant l'intérêt des citoyens et citoyennes de Saint-Césaire de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité;

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire se joigne à cette requête commune et de transmettre copie de la présente résolution aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-187 Soumission reçue pour les travaux de peinture intérieure de l'Hôtel de Ville / Rejet de la soumission

Considérant qu'une demande de soumissions pour les travaux de peinture intérieure de l'Hôtel de Ville a été publiée sur le système électronique d'appels d'offres (SE@O);

9 juin 2015

Considérant qu'une seule offre a été déposée, à savoir :

Soumissionnaire	Prix (avant taxes)
Construction Tripleplus, Richelieu	102 452,50 \$

Considérant que l'offre déposée excède les budgets et estimés prévus à cette fin;

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de refuser et de rejeter l'offre déposée par Construction Tripleplus le 8 juin 2015 pour les travaux de peinture intérieure de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-188 Mainlevée à l'égard de la saisie immobilière – lot 1 593 625 / Autorisation de signature

Considérant que toutes les conditions garanties par la saisie immobilière publiée le 10 janvier 2012 à l'égard du lot 1 593 625 ont été remplies;

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu que le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, la mainlevée totale à l'égard du lot 1 593 625.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-189 Radiation des intérêts / Taxes municipales - lot 1 592 445

Considérant les démarches entreprises par la succession avec le Ministère des Transports du Québec à l'égard du lot 1 592 445;

Considérant que ces intérêts représentent une somme inférieure à 20 \$ en date de ce jour;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de permettre la radiation des intérêts sur le lot 1 592 445 et de permettre qu'aucun intérêt ne soit chargé au montant dû des taxes municipales d'ici le 10 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 juin 2015

2015-06-190 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques / Certificat d'autorisation du terrain de golf – Autorisation de cession

Considérant la vente du terrain de golf survenue le 10 avril 2015 au nouvel acquéreur, Complexe sportif La Clinique du Sport inc.

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire autorise la cession du certificat d'autorisation délivré le 7 décembre 1988 par le ministère de l'Environnement (no dossier 1206-2378-E-36) à l'égard de l'exploitation du terrain de golf situé au 140, chemin Saint-François en faveur du nouveau propriétaire, Complexe sportif La Clinique du Sport inc.

Et résolu que le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, les documents relatifs à cette cession.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-191 Projet de mise en place du service de Premier Répondant au sein du Service de sécurité incendie

Considérant qu'il n'y a pas d'ambulance stationnaire sur le territoire de la municipalité et que la moyenne des délais d'arrivée des services ambulanciers se situe à près de 20 minutes;

Considérant qu'en situation d'urgence médicale vitale préhospitalière, des soins doivent être prodigués dans un très court délai;

Considérant que le directeur du service sécurité incendie, monsieur Étienne Chassé, recommande la mise en place d'un service de premiers répondants sous sa supervision et celle de l'Agence de santé et services sociaux;

Considérant que plusieurs pompiers du service incendie de la municipalité se sont montrés intéressés à devenir premiers répondants;

Considérant qu'une subvention de 10 000 \$ est octroyée par l'Agence de Santé et service sociaux;

Considérant que la municipalité doit prendre entente avec L'Agence de la santé et des services sociaux et le service ambulanciers de la région;

9 juin 2015

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu :

- D'accepter les recommandations du directeur du service sécurité incendie en autorisant la mise en place d'un service de premiers répondants;
- D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, les protocoles d'entente avec l'Agence de santé et des services sociaux et les ententes de services avec les services ambulanciers de notre région dès l'année 2015 et de respecter les protocoles d'intervention de l'Agence de santé et services sociaux de la Montérégie;
- D'assumer les frais d'opération annuels reliés au maintien de ce service;
- *D'autoriser la formation de 22 premiers répondants PR2 et à l'achat d'équipements de base pour ce service, ces coûts, au montant d'environ 10 000 \$, devant être remboursés par l'Agence;*
- D'officialiser la mise en place de ce service pour 2015, une fois la formation et les démarches pertinentes complétées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-192 Acquisition de deux tablettes véhiculaires CAUCA

Considérant la recommandation de monsieur Étienne Chassé, directeur du service sécurité incendie;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de procéder à l'acquisition de deux (2) tablettes Acer Switch 10 pour équiper les véhicules d'intervention auprès de Rive-Tech Informatique de Saint-Mathias sur Richelieu au coût de 449 \$ chacune plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-193 Autorisation de passage pour le Défi Tête la Première

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'autoriser le passage de l'événement cycliste *Défi Tête la Première* sur le territoire de Saint-Césaire qui aura lieu le 19 juin 2015 en après-midi. Cet événement vise à sensibiliser la population au port du casque à vélo ainsi qu'au risque de traumatisme crânien, principale cause de blessures graves et de décès chez l'enfant à bicyclette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 juin 2015

2015-06-194 Embauche temporaire au poste de journalier 1 (travaux horticoles) au Service des travaux publics

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'embaucher Annie-Nathalie Rondeau au poste de journalier 1 sur une base temporaire et sur demande pour les travaux horticoles dans les espaces verts de la Ville pour la saison 2015 à compter du 27 mai 2015.

La rémunération associée à ce poste col bleu est établie selon la grille salariale des emplois de la Ville et correspond à la classe 5 échelon d'entrée de poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-195 Demande de dérogation mineure présentée par M. Guy Bessette relativement à l'immeuble du 137, rue Lebleu (lot 1 593 059)

Considérant qu'une demande de dérogation mineure déposée par M. Guy Bernier à l'égard d'un bâtiment principal situé sur le lot 1 595 059 au 137, rue Lebleu;

Considérant que la demande porte sur la norme d'implantation fixant la distance minimale en marge de recul arrière pour un bâtiment principal implanté en zone 509 et précisé au Règlement de zonage 92-2005;

Considérant qu'en vertu du Règlement de zonage 92-2005 la norme prescrite exige un minimum de 3 mètres et que l'implantation actuelle du bâtiment en marge de recul arrière est de 1,49 mètre;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du Journal de Chambly du 27 mai 2015;

Considérant que le CCU, lors de la séance du 28 mai 2015, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par M. Guy Bernier à l'égard de la propriété du 137, rue Lebleu (lot 1 595 059) et ainsi permettre une dérogation de 1,51 mètre sur la norme en vigueur, le tout tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 juin 2015

Le conseiller Denis Chagnon déclare un intérêt pour le point suivant en raison d'un lien familial et se retire.

Nouveau quorum

2015-06-196 Demandes de dérogation mineure présentées par M. Ghislain Côté relativement à l'immeuble du 1007, rue Provençal (lot 1 592 571)

Considérant que deux demandes de dérogation mineure ont été déposées par M. Ghislain Côté à l'égard d'un bâtiment principal situé sur le lot 1 592 571 au 1007, rue Provençal;

Considérant qu'une première demande porte sur la norme d'implantation fixant la distance minimale en marge de recul avant pour un bâtiment principal implanté en zone 205 et précisé au Règlement de zonage 92-2005;

Considérant qu'en vertu du Règlement de zonage 92-2005 la norme prescrite exige un minimum de 10 mètres et que l'implantation actuelle du bâtiment en marge de recul avant est de 9,25 mètres du côté de la route 112;

Considérant que la deuxième demande porte sur la norme d'implantation fixant la distance minimale en marge de recul avant pour un bâtiment principal implanté en zone 205 et précisé au Règlement de zonage 92-2005;

Considérant qu'en vertu du Règlement de zonage 92-2005 la norme prescrite exige un minimum de 10 mètres et que l'implantation actuelle du bâtiment en marge de recul avant du côté de la rue Provençal est de 7,81 mètres;

Considérant que les demandes ne portent pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le refus des demandes pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du Journal de Chambly du 27 mai 2015;

Considérant que le CCU, lors de la séance du 28 mai 2015, recommande l'acceptation des demandes de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'accepter les demandes de dérogation mineure présentées par M. Ghislain Côté à l'égard de la propriété du 1007, rue Provençal (lot 1 592 571) et ainsi permettre :

- une dérogation de 0,75 mètre sur la norme en vigueur quant à la marge de recul avant du côté de la route 112, le tout tel que déposé.
- Une dérogation de 2,19 mètres sur la norme en vigueur quant à la marge de recul avant du côté de la rue Provençal, le tout tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 juin 2015

Le conseiller Denis Chagnon réintègre la séance.

2015-06-197 Travaux de réfection de la toiture du Complexe sportif / Demande de paiement numéro 3 à Ronald Bolduc inc. couvreur

Considérant la recommandation de monsieur Pierre Leclerc, architecte auprès de Groupe Leclerc chargé du projet;

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de procéder au paiement de 124 302,09 \$ plus les taxes applicables pour les travaux de réfection de la toiture du Complexe sportif Desjardins. Ce montant inclut une retenue de 10 %, le tout tel que décrit dans la recommandation de paiement datée du 30 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-198 Embauche des animateurs pour le camp de jour été 2015 (emplois étudiants)

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de faire l'embauche des employés saisonniers suivants pour le camp de jour été 2015 au taux fixé par l'échelle salariale en vigueur des emplois du camp de jour, à savoir :

Bastien, Marianne	animatrice
Boulianne, Catherine	accompagnatrice
Cabana, Marilou	animatrice
Carrier, Marie-Maxime	animatrice
Choquette, Karine	animatrice
Côté-Giguère, Marc-Antoine	animateur
Desmarais, Louise	accompagnatrice
Dubois-Tremblay, Maude	animatrice
Durivage, Marilou	animatrice
Fortin, Mathieu	animateur
Franc, Julie	animatrice
Gadbois, Corinne	animatrice
Gagné, Andrée-Anne	animatrice
Houle, Tanya	animatrice
Jacques, Roxanne	accompagnatrice
Konaté, Charles	animateur
Langlois, Léonie	accompagnatrice
Larouche, Catherine	animatrice
Légaré, Guillaume	animateur
Myers, Mélissa	animatrice
Pigeon, Mégan	animatrice
Riendeau, Sabrina	animatrice
Sévigny, Juliette	animatrice
St-Pierre, Édith	animatrice
St-Pierre, Lara	animatrice
Tremblay, Roxane	animatrice
Zhao, Han Qing	animateur

9 juin 2015

2015-06-199 Projet Grandiose - Camp Imagi'Bulles / Demande d'appui pour accès à la piscine municipale pour l'été 2015

Considérant que le camp d'été préparatoire Imagi'Bulles s'adresse à des enfants issus de familles en situation de vulnérabilité qui entreront à l'école Saint-Vincent de Saint-Césaire en septembre prochain;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire mettre certaines de ses infrastructures à la disposition de ce projet;

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu de mettre à la disposition du projet Camp d'été préparatoire à l'école Imagi'Bulles, les installations municipales de loisirs pour une valeur de 600 \$, le tout étant sujet à la disponibilité desdites installations. Cette logistique devra être assurée par le directeur du service des Loisirs de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Denis Chagnon déclare un intérêt pour le point suivant en raison d'un lien familial et se retire.

Nouveau quorum.

2015-06-200 Second projet de règlement numéro 92-2005-54 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 en ce qui concerne les limites des zones 210 et 115 / Adoption

Considérant que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Considérant que l'assemblée publique de consultation a été dûment tenue;

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu que le deuxième projet de règlement intitulé *Règlement numéro 92-2005-54 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 en ce qui concerne les limites des zones 210 et 115*, soit et est adopté, tel que présenté.

9 juin 2015

Le conseiller Denis Chagnon réintègre la séance.

2015-06-201 Second projet de règlement numéro 92-2005-55 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 et le contenu de la grille des usages principaux et des normes de la zone 202 (Annexe A) / Adoption

Considérant que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Considérant que l'assemblée publique de consultation a été dûment tenue;

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que le deuxième projet de règlement intitulé *Règlement numéro 92-2005-55 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 et le contenu de la grille des usages principaux et des normes de la zone 202 (Annexe A)*, soit et est adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-202 Avis de motion afin de modifier le Règlement de zonage 92-2005 et le contenu de la grille des usages principaux et des normes concernant le rapport espace bâti / terrain applicable aux bâtiments principaux de la zone 509 et certaines dispositions encadrant l'agrandissement des maisons mobiles

Avis de motion est donné par M. Jacques Auger conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, un règlement afin de modifier le *Règlement de zonage 92-2005* en ce qui concerne le contenu de la grille des usages principaux et des normes concernant le rapport espace bâti / terrain applicable aux bâtiments principaux de la zone 509 et certaines dispositions encadrant l'agrandissement des maisons mobiles.

9 juin 2015

2015-06-203 Premier projet de règlement numéro 92-2005-56 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 et le contenu de la grille des usages principaux et des normes concernant le rapport espace bâti/terrain applicable aux bâtiments principaux de la zone 509 et certaines dispositions encadrant l'agrandissement des maisons mobiles / Adoption

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu que le premier projet de règlement intitulé *Règlement numéro 92-2005-56 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 et le contenu de la grille des usages principaux et des normes concernant le rapport espace bâti/terrain applicable aux bâtiments principaux de la zone 509 et certaines dispositions encadrant l'agrandissement des maisons mobiles*, soit adopté, tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, soit fixée au 14 juillet 2015 à 19 h 30 en la Salle du conseil, de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-204 Avis de motion afin de modifier le Règlement de zonage 92-2005 concernant les dispositions sur les nouvelles installations d'élevage interdites

Avis de motion est donné par M. Michel Denicourt conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, un règlement afin de modifier le *Règlement de zonage 92-2005 concernant les dispositions sur les nouvelles installations d'élevage interdites*.

2015-06-205 Premier projet de règlement numéro 92-2005-57 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 concernant les dispositions sur les nouvelles installations d'élevage interdites

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu que le premier projet de règlement intitulé *Règlement numéro 92-2005-57 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 concernant les dispositions sur les nouvelles installations d'élevage interdites*, soit adopté, tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, soit fixée au 14 juillet 2015 à 19 h 30 en la Salle du conseil, de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 juin 2015

2015-06-206 Avis de motion afin d'adopter un règlement modifiant le règlement numéro 222 sur le traitement des élus pour ajouter une rémunération additionnelle

Avis de motion est donné par M. Jacques Auger conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement numéro 222 sur le traitement des élus pour ajouter une rémunération additionnelle.

2015-06-207 Projet de règlement numéro 239 modifiant le règlement numéro 222 sur le traitement des élus pour ajouter une rémunération additionnelle

Considérant que copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu que le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 239 modifiant le règlement numéro 222 sur le traitement des élus pour ajouter une rémunération additionnelle » soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-208 Coopérative Jeunesse de Services / Appui financier

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'accorder une aide financière de 500 \$, à la Coopérative Jeunesse de Services Saint-Césaire, pour leurs activités de travail estival 2015. Et que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 juin 2015

Lecture de la correspondance.
2e période de questions.
Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

Me Isabelle François
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2015-06-178,...2015-06-179,...2015-06-181,...2015-06-182,...2015-06-183
2015-06-185,...2015-06-189,...2015-06-191,...2015-06-194,...2015-06-197
2015-06-198,...2015-06-199,...2015-06-208.

Micheline Quilès
Trésorière